



Monsieur Olivier Véran
Ministre
Ministère des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 Paris

Paris, le 9 mars 2022

Nos réfs : MB/PS

MARTINE BERTHET

SENATRICE DE LA
SAVOIE

*Membre de la
Commission des
Affaires Economiques*

*Vice-Présidente de la
délégation sénatoriale
aux entreprises*

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE DE
LA SAVOIE

Canton Albertville I

*Présidente de la 5^{ème}
Commission*

Monsieur le Ministre,

Je sollicite votre attention concernant le déremboursement des médicaments homéopathiques et la nécessité de remettre en fonction les codes prestations MHU et PMH des tables de la nomenclature.

En effet, sans cela, les patients ne peuvent voir leur traitement homéopathique pris en charge par les organismes complémentaires, ce qui a pour effet de les tourner vers d'autres solutions de prise en charge allant de l'allopathie (plus onéreuse pour la sécurité sociale !) à des médecines douces parfois très contestables, ou même de les faire renoncer au soin.

Aussi, je souhaite savoir quelle est la position du Gouvernement à ce sujet et s'il compte, dans les meilleurs délais, réintégrer les codes prestations MHU et PMH dans les tables de la nomenclature. J'ai également adressé un courrier en ce sens à Monsieur Fatome, Directeur général de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

Martine Berthet